



L'ESCALE – SOLIDARITÉ FEMMES

Centre d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes de violences, en particulier conjugales

Membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes



Avant de porter plainte, veillez à rassembler et à mettre en lieu sûr toute preuve des

PORTER PLAINTE

violences subies. Vous pouvez faire constater vos blessures auprès d'un médecin ou d'une unité médico-judiciaire (UMJ de proximité), et conserver des photos de celles-ci que vous aurez pu prendre. Rassemblez ensuite des témoignages, et/ou demandez à l'association qui vous a écouté une attestation.



L'ASSOCIATION

L'ESCALE - SOLIDARITÉ FEMMES

est une association de lutte contre les violences faites aux femmes, et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.



L'ESCALE
SOLIDARITÉ FEMMES

6, Allée Frantz Fanon
92230 Gennevilliers



SUIS-JE VICTIME DE VIOLENCES ?



JE FAIS LE TEST

Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre conjoint.e ou ami.e :

- Vous a **empêché** de rencontrer ou de parler avec des ami.e.s ou des membres de votre famille ?
- Vous a **empêché** de parler à d'autres hommes ?
- A **critiqué, dévalorisé** ce que vous faisiez ?
- Vous a **imposé** des façons de vous habiller, de vous coiffer ou de vous comporter en public ?
- **N'a pas tenu compte** ou a **méprisé** vos opinions, a prétendu vous expliquer ce que vous deviez penser dans l'intimité ? Devant d'autres personnes ?
- A **exigé** de savoir avec qui et où vous étiez ?
- A **cessé** de vous parler, **refusé** totalement de discuter ?
- Vous a **empêché** d'avoir accès à l'argent du ménage ?

Si avez répondu « oui » à 3 questions ou plus, ou si ces événements se sont produits plusieurs fois, alors vous êtes peut-être victime d'une ou de plusieurs formes de violences conjugales : physiques, morales, psychologiques et / ou économiques.